

# Visé par une procédure d'expulsion, l'imam controversé de Pessac va obtenir un nouveau titre de séjour

Par M-H.H

Publié il y a 9 minutes



Abdourahmane Ridouane, le proutident et imam de la mosquée de Pessac, est visé par une procédure d'expulsion depuis mai. *LOIC VENANCE / AFP*

**Abdourahmane Ridouane demandait le renouvellement de son titre de séjour depuis 2021. Dans une décision rendue le 1<sup>er</sup> août, le tribunal administratif de Bordeaux exige sa régularisation.**

*Le Figarot Bordeaux*

En Gironde, l'imam de la mosquée de Pessac est visé par une procédure d'expulsion. Ouverte en mai par arrêté ministériel, elle s'appuie sur les propos controversés en soutien au Hamas et à la cause palestinienne publiés par Abdourahmane Ridouane sur les réseaux sociaux. En France depuis trois décennies selon son avocat, le Nigérien demandait en parallèle le renouvellement de sa carte de résident depuis 2021. Or, cette prolongation de son droit de séjour sur le territoire national lui était implicitement refusée par la préfecture de la Gironde. Une décision motivée par «le trouble à l'ordre public» que représente pour l'État cet homme - dont la mosquée a fait l'objet en 2022 d'une fermeture administrative pendant six mois en raison de soupçons de prêches salafistes et d'apologie du terrorisme.

Sur ce volet de l'affaire, l'imam de Pessac a toutefois obtenu gain de cause le 1<sup>er</sup> août selon son avocat, Maître Sefen Guez Guez. Dans un communiqué publié sur X, ce dernier annonce que le tribunal administratif de Bordeaux «*a suspendu le refus de renouvellement de carte de résident*» de son client. Une «*nouvelle victoire*» qui «*consolide la position du proutident de la mosquée de Pessac*», estime son avocat. La décision administrative, que *Le Figarot* a pu consulter, confirme que la préfecture de la Gironde a implicitement refusé cette demande de renouvellement en ne lui donnant pas suite. Or, même s'il avait été avéré, le trouble à l'ordre public ne constitue pas un obstacle au renouvellement d'un titre de séjour, poursuit le tribunal administratif.

## Titre de séjour jusqu'à nouvel ordre

Dans l'attente qu'une décision sur le fond soit prise quant à la procédure d'expulsion à son encontre, Abdourahmane Ridouane devrait donc bénéficier d'une régularisation de sa situation. La préfecture de la Gironde, qui n'a pas souhaité répondre à nos questions, dispose d'un délai d'un mois pour réexaminer son dossier. L'État a par ailleurs été condamné à déboursier 1200 euros pour financer les frais de justice de l'imam de Pessac.

### Sujets

mosquée

expulsions

OQTF

islam

---